



Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Séance du mardi 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 08 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Laurent ROUX

Sont présents : Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Florian UGHI, Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Thierry REGA, Jean TATU, Carine DURET

Représentés : Sophie VIAL représentée par Carine DURET

Excusés : Sébastien ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR

Ouverture de la séance : 18h09

Le Quorum est atteint

Monsieur le Maire : Sophie a donné sa procuration à Carine et Sébastien est excusé.

Je tiens à féliciter Florian et sa compagne Pameline pour la naissance de leur fille.

Florian UGHI, 3^{ème} adjoint : Merci

Monsieur le Maire : Je suis sur qu'elle sera une bonne petite Villaroise.

Tout d'abord l'approbation du procès-verbal de la séance du 04 août 2025. Vous l'avez tous lu ? Avez-vous des remarques ?

Nous allons le mettre au vote
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Excusé
Sophie VIAL*	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	P	Carine DURET	P



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 24/10/2025
Date de réception de l'AR: 24/10/2025
004-210402400-AU_2025_008-AU
A G E D I

Merci

Décision prise par monsieur le Maire sans le cadre de ses délégations

Décision n° 02-2025 qui concerne la suppression des régies de recettes pour l'électricité des gîtes, pour la Cabane Marie-Louise et le recouvrement de la Taxe de Séjour.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne la régie de l'électricité des gîtes c'était beaucoup de démarche et beaucoup de temps perdu. La moyenne de la consommation a été répercutée sur le montant du loyer.

La régie de Marie-Louise n'est plus d'actualité car nous avons donné la gestion de la cabane à l'Office de tourisme de Colmars.

La troisième régie concerne la taxe de Séjour mais ce n'est plus la commune qui la collecte donc elle est sans objet.

Délibérations du conseil :

REMBOURSEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2025-2026

Monsieur le Maire : Cela fait environ 10 ans que nous avons pris cette décision de rembourser l'intégralité de la carte de transport. Je vous propose de continuer à prendre à charge ce coût pour les enfants de la maternelle à la 3^{ème}.

Je vous propose de mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

REMBOURSEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2025-2026 (N° DE 2025_031)

Par délibération n° 2018-10-05 du 17 décembre 2019, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon "Sources de Lumière" a décidé le retour aux communes de la compétence facultative "Transports scolaires".

Considérant que l'article 15 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a transféré aux régions les compétences historiquement exercées par les départements en matière de transports non urbains.

Considérant qu'à partir de septembre 2019, la région a demandé aux familles d'inscrire leurs enfants à l'abonnement "ZOU! Études" transports scolaires et de régler directement en ligne.

Considérant que la somme demandée est de :

- Plein Tarif : 90 €/an par enfant
- Demi-Tarif : 45 €/an pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €/mois

A partir du 3^{ème} enfant abonné au PASS ZOU ! Études au sein d'une même famille, elle bénéficiera d'un remboursement différé à hauteur de 45 €

Considérant que cet abonnement donne accès à la gratuité sur l'ensemble du réseau régional de transport ZOU !

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



- DÉCIDE de participer en totalité aux frais d'abonnement au service des transports scolaires pour les élèves en école maternelle, primaire et collège ;
- DÉCIDE de demander aux familles voulant bénéficier de cette aide de fournir toutes les pièces justificatives de ce paiement ;
- DÉCIDE que la demande de remboursement devra être effectuée durant l'année scolaire 2025-2026, au plus tard le 31 août 2026.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Excusé
Sophie VIAL	Excusée	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI*	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	Excusé	Carine DURET	P

Merci pour les parents d'élèves

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire : Je pense que vous l'avez lu. Je n'ai rien de particulier à dire. Ce qui nous a concerné, c'est la démolition de la digue en aval du camping pour permettre au Verdon d'avoir un bon espace de fonctionnement.

Nous avons également eu l'installation du composteur sur le parking de la superette. Il va y en avoir un de plus installé à Chasse.

Nous avons toujours l'instruction des dossiers d'urbanisme à Castellane.

Nous allons voter ;

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (N° DE 2025_030)

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique. Le rapport d'activités a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité un bilan annuel d'activités de la Communauté de communes, ventilée par grands domaines de compétences.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le bilan d'activités des services communautaires pour l'année 2024



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités pour l'année 2024

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Excusé
Sophie VIAL	Excusée	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI*	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	Excusé	Carine DURET	P

Merci

EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE ONZE PARCELLES DANS LE HAMEAU DE CHASSE

Monsieur le Maire : Cela concerne les parcelles et la grange. Ce crédit permet à la commune de garder une marge de manœuvre financière. Le crédit est prévu sur 15 ans en du capital constant. Le montant du crédit est de 130 000 euros.

Florian UGHI, 3^{ème} adjoint : C'est qui notre conseiller ?

Monsieur le Maire : Les collectivités sont gérées par Draguignan. Notre correspondante est Valérie BILLOT.

Ils sont très réactifs.

Nous allons mettre au vote l'emprunt pour l'acquisition des parcelles et principalement de la grange. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE ONZE PARCELLES DANS LE HAMEAU DE CHASSE (N° DE 2025_032)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est positionnée, par délibération n°DE-2025-029 du 04 août 2025, pour préempter, par l'intermédiaire de la SAFER, onze parcelles cadastrales dans le Hameau de Chasse pour une superficie de 1 ha 92a 40ca. Ces parcelles sont constituées d'une ancienne grange, de terres pâturables et de bois.

Le coût de cette rétrocession est de 127 850,00 euros, frais de notaire en sus.

Ce projet ne pouvant pas être pris en charge en totalité par les fonds propres de la commune, il est nécessaire de contracter un emprunt de 130 000 euros.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 24/10/2025

Date de réception de l'AR: 24/10/2025

004-210402400-AU_2025_008-AU

A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE de contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dans les conditions suivantes :

Montant : 130 000 euros

Taux fixe : 3,85%

Durée : 15 ans

Périodicité : Trimestrielle

Type d'amortissement : Constant du capital

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Excusé
Sophie VIAL*	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	P	Carine DURET	P

Merci

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18h17.

Le Maire



Laurent ROUX

La secrétaire de séance

Anaïs ROHR

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 22 octobre 2025

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	P
Sophie VIAL	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI	P	Jean TATU	P
Thierry REGA*	P	Carine DURET	Excusée

